

Commission agriculture, 8 février 2021, locaux d'INICI à Prades.

Relevé des avis de la commission

Date de convocation : 27/01/2021 par courriel.

Personnes invitées : les membres titulaires de la commission (connus au jour de la convocation), les Maires.

Supports de réunion :

Diaporama (joint au présent rapport).

Présents :

- M. Olivier GRAVAS, Vice-Président de la Communauté de communes en charge de l'agriculture, Maire de Sahorre,
- Mme Sophie ZUBER, conseillère municipale à Clara-Villerach,
- Mme Laetitia GILLES, conseillère municipale à Catllar,
- Mme Christine BATARDIÈRE, conseillère municipale à Codalet,
- M. Benjamin BATHFIELD, conseiller municipal à Espirà-de-Conflent,
- M. Michel PLANAS, conseiller municipal à Eus,
- Mme Mirabelle LELIÈVRE, conseillère municipale à Fuillà,
- Mme Isabelle DIDIER-MESTRE, conseillère municipale à Mosset,
- M. Bernard LAMBERT, conseiller municipal à Prades, conseiller communautaire,
- M. David MONTAGNE, conseiller municipal à Prades, conseiller communautaire,
- Mme Simone MESSEAN, conseillère municipale à Ria-Sirach,
- M. Lionel COURMONT, conseiller municipal à Taurinyà.

- M. Bruno FERRARIS, responsable service développement économique à la CC Conflent Canigó.

Visio-participants :

- M. Roger PAILLÈS, Vice-Président de la Communauté de Communes, Maire d'Espirà-de-Conflent,
- M. Jean-Claude COULET, conseiller municipal à Baillestavy,
- M. François FERRAND, conseiller municipal à Prades,
- Mme Solveig PAGÈS, conseillère municipale à Vinçà,
- M. Stéphane PENDARIES, DGS de la Communauté de communes Conflent-Canigó,

Excusés :

- M. Jean-Louis JALLAT, Président de la Communauté de Communes, Maire d'Olette,

Principaux sujets : canaux et ASA, animation foncière agricole, PAT.

Rédaction BF	15/03/2021
Validation OG	23/03/2021
Diffusion par mail	26/03/2021
Mise en ligne	26/03/2021

Synthèse des débats :

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- **Missions d'accompagnement de la structuration des canaux,**
- 2- **Animation foncière agricole : avis sur différentes modalités,**
- 3- **Projet Alimentaire Territorial**

① Mission d'accompagnement de la structuration des canaux

Présentation du diaporama qui fait partie intégrante du présent compte-rendu.

Dossier présenté par Jean BERTRAND, chargé de mission canaux au sein de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales (diaporama joint).

Dans le contexte d'une complexification de la réglementation et des sources de financements, de disparition de l'ingénierie d'état et de multiplication des acteurs, les structures gérant les canaux doivent faire face avec des moyens pour le moins contrastés. Leurs moyens, parfois très faibles, les exposent à l'impossibilité d'entretenir et de moderniser leur outil, malgré les conclusions des services de l'état.

Le projet présenté a pour objectif de fédérer les 68 structures collectives de gestion des canaux d'irrigation présents sur tout le territoire communautaire, pour être représentés dans les instances locales de gestion de l'eau (comité sécheresse, comité barrage...), faire connaître et reconnaître les enjeux et les spécificités des canaux auprès des pouvoirs publics et créer un cadre et une dynamique favorable au portage de projets communs (comme l'hydroélectricité...).

La mission d'animation consiste essentiellement en de la mise à disposition d'ingénierie (coût agent) pour 27 à 31 journées pour un montant total de 14.850 à 19.562 € HT.

Les élus mettent en avant les points suivants :

- ➔ la fonction sociale des canaux et des ASA,
- ➔ l'impact de l'entretien des canaux sur la limitation des friches et des risques d'incendie,
- ➔ le faible coût pour les collectivités,
- ➔ les bénéfices environnemental de l'organisation en canaux, qui n'assèchent pas les nappes,
- ➔ la forte teneur politique du message politique porté par les élus communautaires.

Ils demandent :

- ➔ d'étudier la pertinence que des élus communaux soient présents dans la gouvernance, du fait des fortes relations existant entre la collectivité et les enjeux des canaux,
- ➔ d'étudier un plan de développement de l'hydro-électricité, source de recettes financières, à l'échelle du territoire,
- ➔ d'être vigilant sur les conséquences en termes de prélèvements autorisés des mesures d'économies d'eau mises en œuvre par les ASA.

Ils considèrent unanimement qu'il est urgent de faire cette structuration.



Les élus donnent un avis favorable à une mission d'animation pour la création d'une association des canaux du Conflent dans les conditions présentées.

FAVORABLE

② Animation foncière agricole

Présentation du diaporama qui fait partie intégrante du présent compte-rendu.

EUS – préemption SAFER : une préemption SAFER a été demandée pour une parcelle de 3.200 m² au lieu-dit Bile Beille à Eus pour un montant de 4.800 € (soit 1,5 €/m²). L'intérêt de cette parcelle plane, à l'arrosage gravitaire, facile d'accès, bien exposée est de constituer un îlot cohérent avec deux parcelles voisines au lieu-dit L'Argentine, dont la communauté de communes est propriétaire pour les avoir acquises sur préemption SAFER en 2020.



Les élus donnent un avis favorable à une demande de préemption SAFER sur la parcelle de 3.200 m² au lieu-dit Bile Beille à Eus pour 4.800 €.

FAVORABLE

CATLLAR – proposition d'acquisition à l'amiable : une parcelle de 4.600 m² est à vendre au Pla d'Eus, sur la commune de Catllar. Disposant d'un petit casot, le prix demandé par les propriétaires (80.000 €) est excessif.



La commission réserve son avis quant à l'acquisition de cette parcelle. Le prix devra être revu nettement à la baisse, en cohérence avec les prix agricoles.

RÉSERVÉ

PRADES – proposition de mise en relation : sur Fonollix, un propriétaire souhaite vendre un petit terrain de 2.223 m² à Fonollix. Contactée, une maraîchère installée à proximité a décliné l'offre en raison de ses caractéristiques (petite contenance en particulier). L'information est transmise aux élus.

PRADES – avis sur l'intérêt agricole : au lieu-dit La Riberetta, à Prades, une parcelle d'un seul tenant de 1,42 ha à la vente, à un prix un peu élevé (1,42 €/m²). Affublé d'une situation peu favorable (humidité, parcelle gélive), ce bien n'intéresse pas la commission.



La commission émet un avis défavorable à l'acquisition de la parcelle au lieu-dit La Riberetta à Prades.

DÉFAVORABLE

ESTOHER – proposition de mise en relation : 2 parcelles cumulant 2.740 m² à Estoher. Possibilité de préemption. L'information est transmise aux élus, notamment à ceux de la vallée.

FINESTRET – proposition d'appel à candidature : la Communauté de communes a acquis à l'amiable un lot de terres plantées de fruitiers à Finestret. Ces parcelles doivent être mises à bail rural moyennant un appel à candidatures. Le projet d'appel à candidatures est présenté. Les élus souhaitent que les caractéristiques techniques des plantations soient mieux avec la chambre d'agriculture travaillées avant envoi.



La commission donne un avis favorable au lancement de l'appel à candidature pour les parcelles de Finestret, sous réserve de la caractérisation plus fine des vergers en place.

RÉSERVÉ

EUS – proposition d'appel à candidature : la communauté de communes a acquis, après préemption SAFER, 2 parcelles au lieu-dit L'Argentine à Eus. Elle souhaite également acquérir une parcelle juxtante au lieu-dit Bile Beille après préemption SAFER en cours. Ces parcelles doivent être mises à bail rural moyennant un appel à candidatures qui est présenté.

Les élus suggèrent d'attendre le résultat de la préemption en cours sur la parcelle juxtante afin de constituer un îlot plus intéressant pour les candidats.



La commission donne un avis favorable au lancement de l'appel à candidature pour les parcelles de Eus, sous réserve du résultat de la procédure en cours sur la parcelle juxtante au lieu-dit Bile Beille.



VIGIFONCIER – bilan des formations : 10 communes ont participé à la première session de formation à l'utilisation de la plateforme en ligne VigiFoncier. Une seconde session est programmée le 11 février.

③ **Projet Alimentaire Territorial**

Présentation du diaporama qui fait partie intégrante du présent compte-rendu.

Un Comité de pilotage, organisé en novembre 2020, a été l'occasion de présenter l'avancement de la phase expérimentale d'approvisionnement de l'étude de préfiguration d'un PAT.

La prochaine étape est le dépôt d'une candidature à l'appel à projet « soutien à l'émergence des PAT » du Programme National de l'Alimentation (PNA). Cette candidature doit être partenariale et appréhender l'alimentation sous toutes ses formes, y compris des domaines hors compétences de la communauté de communes (santé et précarité alimentaire).

Une première ébauche de projet de candidature est présenté aux élus. Cette ébauche n'attire pas commentaires particuliers à ce stade.

La commission ayant été suivie en visio-conférence, nous remercions les élu-es concerné-es de bien vouloir nous faire part de leur retour d'expérience et des améliorations à apporter à cette modalité organisationnelle qui sera probablement amenée à se répéter.

Information des conseils municipaux par les membres de la commission du développement économique :

Merci aux élus d'informer leur Conseil municipal des projets communautaires et des travaux en commission.